

# Plessis d'Argentré (du)

Bretagne – Avril 1697

Preuves de la noblesse de demoiselle Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré, présentée pour être reçue dans la communauté des filles demoiselles de la Maison de Saint Louis, fondée par le Roi, à Saint-Cir, dans le parc de Versailles <sup>1</sup>.

*D'azur à dix billettes d'or, posées quatre, trois, deux, et une.*

Marguerite Charlotte du Plessis d'Argentré, 1687.

Extrait du registre des batêmes de la paroisse d'Argentré, au ressort de Vitré, au diocèse de Rennes, portant que Marguerite Charlotte, fille de messire Alexis du Plessis seigneur du Plessis d'Argentré, et de dame Marguerite Anne de Tanouarn, sa femme naquit le 30<sup>e</sup> d'aoust, et fut batisée le premier de septembre de l'an 1687. Cet extrait delivré le 17<sup>e</sup> mars de l'an 1697. Signé Le Jeune curé de la paroisse d'Argentré, et légalisé.

**I<sup>er</sup> degré – Pere, et mere.** Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, Marguerite Anne de Tanouarn, sa femme, 1669. *[D'azur] à trois molettes [d'or, à la] bordure de [meme,] chargée de huit [macles] d'argent.*

Contract de mariage de messire Alexis du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré et de Cormerai, acordé le 3<sup>e</sup> de fevrier de l'an 1669 avec demoiselle Marguerite Anne de Tanouarn, dame de Pontestan, ce contract reçu par Guillon notaire à Rostrenan.

Partage noble donné le 4<sup>e</sup> de juillet de l'an 1680 par messire Alexis du Plessis seigneur d'Argentré, à messire Charle Marie du Plessis son frere, prieur et recteur de la Basoge du Desert, dans la succession de messire Jean Batiste du Plessis, et dans celle de dame Jeanne Biseul sa femme, leur pere et leur mere, cet acte reçu par Goupil, notaire à Rennes ;

[f<sup>o</sup> 175 verso] Arret rendu à Rennes, le 5<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1668 par les commissaires de la Chambre établi par le Roi, pour la reformation de la noblesse en Bretagne par lequel Alexis du Plessis ecuyer seigneur d'Argentré est maintenu dans la possession de sa noblesse comme issu d'ancienne extraction. Cet acte signé Malescot.

Jugement rendu à Rennes le 5<sup>e</sup> de janvier de l'an 1678 par les commissaires deputés par le Roi, pour la levée du 8<sup>e</sup> denier en Bretagne par lequel messire Alexis du Plessis, chevalier seigneur du Plessis-d'Argentré, est dechargé comme noble de la taxe à laquelle il avoit été imposé à cause d'un fief que messire Giles du Plessis son ayeul avoit aquis des chanoines de Vitré, cet acte signé Bouetin.

**II<sup>e</sup> degré – Ayeul, et ayeule.** Jean du Plessis, seigneur d'Argentré, [Jeanne] Biseul, sa femme,

---

1. Transcription de Loïc Le Marchant de Trigon pour Tudchentil en mars 2011, d'après le Ms français 32121 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90070593>).

1639. *D'argent à deux chevrons de sable.*

Contract de mariage de messire Jean du Plessis, chevalier seigneur du Plessis-d'Argentré, de la Chapelle, et de Cormerai, fils de messire Giles du Plessis, grand prevot de Bretagne, et de dame Julienne de Grasménil sa femme, acordé le 17<sup>e</sup> de mai de l'an 1639 avec demoiselle Jeanne Biseul, fille de noble homme Simon Biseul, president et general des monnoyes de France, et de demoiselle Madeleine Hucher sa femme, ce contract reçu par d'Auvergne notaire au Chatelet de Paris.

Vente du lieu du Grand Cormerai, au comté de Laval, faite le 28<sup>e</sup> de janvier de l'an 1670 [f<sup>o</sup> 176 recto] par dame Jeanne Biseul veuve de messire Jean du Plessis, seigneur du Plessis, et de la Chapelle, et par Alexis du Plessis son fils, ecuyer. Cet acte reçu par Grigon notaire à Vitré.

Sentence rendue à Vitré le 26<sup>e</sup> de septembre de l'an 1633 au profit de messire Jean du Plessis seigneur du Plessis-d'Argentré, cet acte signé Tonnelier.

**III<sup>e</sup> degré – Bisayeul, et bisayeule.** Giles du Plessis, seigneur d'Argentré, Julienne de Grasménil, sa femme, 1596. *[D'azur] à une épée [de sable] posée en bande.*

Contract de mariage de noble homme Giles du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, et commissaire de l'arriere ban de l'evêché de Rennes, acordé le 31<sup>e</sup> de juillet de l'an 1596 avec demoiselle Julienne de Grasménil, fille de noble homme Jean de Grasménil seigneur [de] Cormerai, et de demoiselle Caterine Morel sa femme, ce contract reçu par Tricot notaire à Vitré.

Contract du premier mariage de Giles du Plessis ecuyer seigneur de Montersil grand prevot general de Bretagne et fils aîné de noble homme Maturin du Plessis seigneur du Plessis acordé le 11<sup>e</sup> d'août de l'an 1578 avec demoiselle Jeanne de Beaucé dame du Plessis Beaucé, ce contract reçu par Odion notaire à Rennes.

Provisions de la charge de commissaire de l'arriere ban de l'evêché de Rennes données le 10<sup>e</sup> de decembre de l'an 1588 au sieur du Plessis d'Argentré, par le duc de Mercœur gouverneur de Bretagne, cet acte signé Philippe Emanuel de Lorraine.

[f<sup>o</sup> 176 verso] **IV<sup>e</sup> degré – Trisayeul, et trisayeule.** Maturin du Plessis, seigneur du Plessis, Marie de Meaune, sa femme, 1540. *D'argent à une bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lys de sable rangées en bande trois en chef, et trois en pointe.*

Contract de mariage de noble homme Maturin du Plessis, fils aîné et principal heritier de noble personne Léonard du Plessis, seigneur du Plessis, acordé le 25<sup>e</sup> de juillet de l'an 1540 avec demoiselle Marie de Meaune fille de noble homme Josselin de Meaune et de demoiselle Cristoflette de la Houdiniere sa femme. Ce contract reçu par des Trougue notaire à Laval.

Transaction faite le 10<sup>e</sup> de novembre de l'an 1573 entre noble homme René Charton, seigneur de Boispinson, et noble Maturin du Plessis son cousin, sur la demande qu'il faisoit de la moitié de la seigneurie de Boispinson, comme heritier de Françoise Charton sa mere. Cet acte reçu par Auffrai notaire à Argentré.

**V<sup>e</sup> degré – 4<sup>e</sup> ayeul, et ayeule.** Leonard du Plessis, seigneur du Plessis, Françoise Charton, sa femme, 1520.

Saisie du revenu du lieu du Boispinson faite le 8<sup>e</sup> de novembre de l'an 1558 à la requete de demoiselle Françoise Charton, veuve de noble homme Leonard du Plessis, grand prévôt de Bretagne, et de noble homme Maturin du Plessis son fils, seigneur du Plessis, cet acte signé Ladier sergent à Vitré.

Procuration generale donnée le onzieme de janvier de l'an 1537 par noble Leonard du Plessis, ecuyer seigneur du Plessis, et par demoiselle Françoise Charton sa femme. Cet acte reçu par Duhour, notaire à Vitré.

[f<sup>o</sup> 177 recto] Transaction faite le 21<sup>e</sup> de janvier de l'an 1506 sur le partage que demoiselles Madelene et Jaquine du Plessis demandoient à noble Leonard du Plessis leur neveu ecuyer seigneur du Plessis comme heritier principal et noble de Louis du Plessis son pere qui etoit aussi fils ainé et heritier principal et noble de Jean du Plessis, et de Tomine de Denoriaut sa femme. Cet acte reçu par de Neufville, notaire à Argentré.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du Roi, genealogiste de sa Maison, garde de l'Armorial general de France et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi que demoiselle Marguerite Charote du Plessis d'Argentré a la noblesse nécessaire pour etre reçue dans la communauté des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la maison royale de S<sup>t</sup> Cir fondée à S<sup>t</sup> Cir dans le parc de Versailles, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée, et dressée à Paris le trentième d'avril de l'an mil six cent quatre vingt dix sept. Signé d'Hozier.